

ATSCAF d'Indre-et-Loire

Protocole sanitaire de lutte  
contre le Covid-19

*Rentrée 2020*

Le présent protocole s'applique dès la rentrée 2020 et sera en vigueur jusqu'à publication de nouvelles instructions gouvernementales. Le protocole sanitaire décrit les mesures prises par l'ATSCAF d'Indre-et-Loire en application des prescriptions élaborées par les autorités sanitaires du pays. Ces mesures sont destinées à garantir au maximum la protection des adhérents face à l'épidémie de Covid-19. Elles sont susceptibles d'être ajustées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des directives gouvernementales ainsi qu'en fonction des expériences d'usage.

### **Les principes généraux du protocole sanitaire:**

Le protocole sanitaire repose sur des principes généraux:

- le maintien de la distanciation physique chaque fois que cela est possible ;
- l'application des gestes barrières ;
- l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- la communication, l'information.

### **Les règles de distanciation physique**

- Dans les espaces clos la distanciation n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir tous les adhérents. Néanmoins à chaque fois que cela sera possible, les adhérents devront s'espacer.
- Dans les espaces extérieurs, même si le port du masque de protection reste obligatoire, il conviendra de respecter une distance physique à chaque fois que cela sera possible.
- Toutes les réunions qui ne peuvent se tenir en visio ou en audio conférence se tiendront avec le port du masque obligatoire pour les participants.

### **L'application des gestes barrières**

Le respect de ces gestes est un impératif et s'impose à chacun et en toutes circonstances. Les gestes barrières sont à ce jour les mesures de prévention les plus efficaces.

- le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les salles et gymnases mis à la disposition des adhérents. L'ATSCAF d'Indre-et-Loire fournira à chaque participant aux activités un masque lavable et réutilisable.
- les poignées de mains, les embrassades, les accolades et tout contact physique doivent être proscrits au sein des activités atscafiennes.

- chacun devra procéder à un lavage régulier des mains. Le lavage des mains est obligatoire en entrant dans les salles et gymnases.
- Du gel hydroalcoolique est mis à la disposition par l'ATSCAF d'Indre-et-Loire à l'entrée de chaque salle ou gymnase (par le biais du responsable d'activité)
- le lavage des mains à l'eau et au savon doit être la priorité. L'utilisation de gel ou de solution hydro-alcoolique est réservée aux situations ne permettant pas l'usage d'eau et de savon.
- chacun devra utiliser un mouchoir jetable pour se moucher et se laver les mains ensuite.
- chacun doit tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.

### **Nettoyage et d'une désinfection des locaux et des matériels**

Chacun doit veiller à la pratique sportive et culturelle en apportant son propre matériel. Dans la mesure du possible le matériel mis à la disposition des adhérents (tables, chaises, etc.) sera nettoyé avec des lingettes désinfectantes mise à la disposition par l'ATSCAF d'Indre-et-Loire.

### **La communication, l'information**

- tous les adhérents devront avoir pris connaissance du présent protocole
- une information sera diffusée par l'ATSCAF d'Indre-et-Loire pour informer sur les conditions de reprise et être sensibilisés aux gestes barrières et aux bonnes pratiques.
- le présent protocole sera communiqué aux adhérents et aux intervenants extérieurs.
- l'ATSCAF d'Indre-et-Loire informera les adhérents et les autorités sanitaires de tout cas de COVID 19 recensé.

### **Obligations liées au protocole sanitaire**

- l'ATSCAF d'Indre-et-Loire s'engage à sensibiliser leurs adhérents au respect du protocole mis en place.
- Les adhérents s'engagent à ne pas se rendre aux activités s'ils présentent l'un des symptômes lié au Covid 19 .

### **Les précautions à prendre avant de se rendre aux activités :**

Il est demandé à chacun de prendre les précautions suivantes avant de se rendre dans une salle ou gymnase :

- surveiller l'apparition de symptômes notamment par la prise de température avant le départ;
- en cas de symptômes évocateurs ou de fièvre (37.8°C ou plus), l'adhérent ne devra pas se rendre dans les salles ou gymnases, il devra prendre avis auprès du médecin traitant pour décider des mesures à prendre;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

**En cas de non respect des règles énoncées, le conseil d'administration de l'ATSCAF d'Indre-et-Loire pourra prendre les mesures disciplinaires prévues aux statuts de l'association. Il pourra également interdire l'accès aux salles et gymnases à tout adhérent refusant de se conformer aux prescriptions du présent protocole sanitaire.**